

# **DECLARATION DES ELUS CGT AU COMITE D'ETABLISSEMENT DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2010**

Des réunions ont eu lieu dans certains secteurs de l'usine pour informer une partie du personnel que vous recherchez des volontaires afin de renforcer l'usine de Roanne.

Les élus CGT vous demandent pourquoi le comité d'établissement n'a pas été informé de cette question intéressant la marche générale de l'usine ? Est-il normal que les élus du comité d'établissement apprennent ce fait dans les allées des ateliers ? Que faites vous de l'article du code du travail L2323-6 qui aurait dû provoquer de votre part une réunion extraordinaire de CE afin de répondre aux questions que nous sommes en droit de nous poser ? A savoir :

- Justification de la demande de la part de Roanne ?
- Combien de sites concernés ?
- Durée des déplacements et modalités ?
- Quels ateliers et quelle catégorie du personnel concernés ?
- De combien de salariés, l'usine de La Roche peut elle se séparer ?
- Quelles vont être les incidences concernant la prise obligatoire des JDR ?

**Les élus CGT regrettent une fois de plus la politique de nos dirigeants envers tous les partenaires sociaux de notre site !**